



Projet de centrale photovoltaïque au droit de l'ancienne décharge de Coarraze (64)

ENR 64

Juillet 2021

Cadrage Habitats, faune, flore



Citation recommandée	Biotope, 2021, Projet de centrale photovoltaïque au droit de l'ancienne décharge de Coarraze (64), Cadrage Habitats, faune, flore. ENR64. 22 p.	
Version/Indice	Version 1	
Date	08/07/2021	
Nom de fichier	Synthese_enjeux_ecologique_PV_Coarraze.docx	
Maître d'ouvrage	Énergies renouvelables en Pyrénées-Atlantiques 4 Rue Jean Zay 64000 Pau	
Interlocuteur (directeur général)	Stéphane CASTET	E-mail : s.castet@enr64.fr Téléphone : +33 (0)5.59.02.46.71
Biotope, Responsable du projet (aspect faune et flore)	Dorian RAOUX	E-mail : draoux@biotope.fr Téléphone : +33 (0)4.89.26.03.70
Biotope, Contrôleur qualité	Damien USTER	E-mail : duster@biotope.fr Téléphone : +33 (0)5 59 12 21 21 Mobile : +33 (0)6 03 68 22 16

Sommaire

1 Zonages du patrimoine naturel	7
2 Continuités écologiques	9
3 Synthèse des enjeux écologiques :	11
3.1 Zonages du patrimoine naturel, Habitats et zones humides	11
3.2 Flore	14
3.3 Faune	16
4 Bilan d'aide à la décision :	20
Glossaire	21

Tables des cartes

Carte 1 : localisation des aires d'étude	5
Carte 2 : présentation de l'aire d'étu	6
Carte 3 : Zonages d'inventaire et réglementaires	8
Carte 4 : Carte 4 : Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).	10
Carte 5 : Syntèse des enjeux Habitats / Zones humides	13
Carte 6 : Synthèse des enjeux Flore exotique envahissante	15
Carte 7 : Synthèse des enjeux Faune	19

Le site d'étude se situe sur les communes de Coarraze, département des Pyrénées-Atlantiques (64), région Nouvelle-Aquitaine. L'aire d'étude considérée dans ce document correspond au droit de l'ancienne décharge communale. Cette dernière, qui n'est plus exploitée depuis 2002, est localisée en rive droite du gave du Pau, dans une saligue.

Une aire d'étude éloignée de 3 km sera également considérée lors de l'analyse du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) ainsi que des Zonages d'inventaire et réglementaires.

Le maître d'ouvrage du présent travail est Energies Renouvelables en Pyrénées-Atlantiques (ENR 64)

Cette synthèse des enjeux écologique a pour objet de déterminer les risques et opportunités liés à la biodiversité quant à la faisabilité du présent projet d'aménagement sur le site d'étude. Il consiste en :

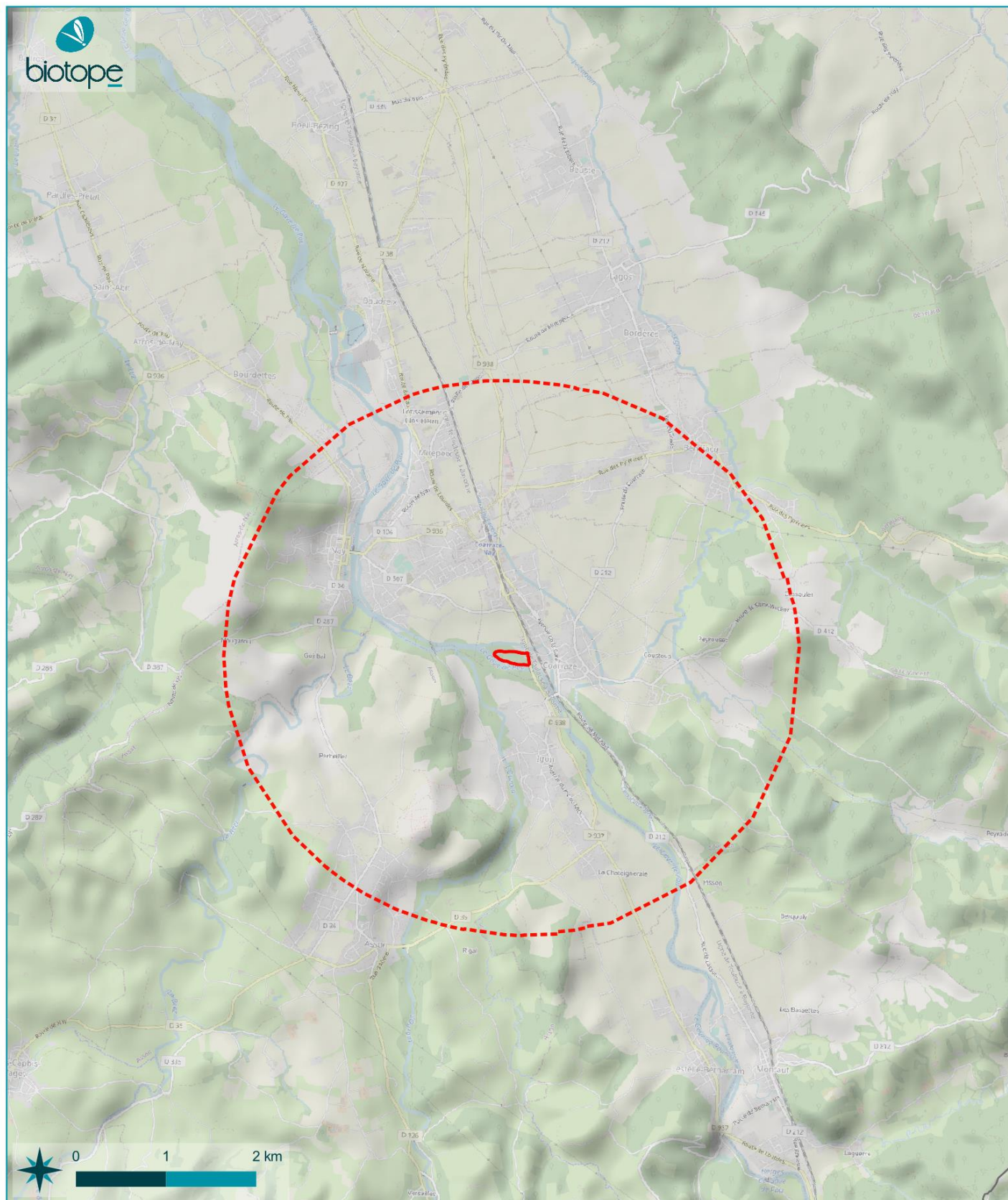
- 1) Un bilan de la bibliographie et des données publiques disponibles sur le site d'étude ;
- 2) Un bilan des zonages du patrimoine naturel et des continuités écologiques majeures concernant le site d'étude ;
- 3) Un repérage par un écologue confirmé du site et de ses potentialités d'accueil pour la flore et les principaux groupes de faune protégés ou à enjeu de conservation ;
- 4) Une hiérarchisation des enjeux au sein de l'aire d'étude.

Les investigations de terrain ont eu lieu de janvier à juillet 2021. Les différents milieux du site d'étude ont été parcourus dans un objectif d'optimisation des observations d'espèces pouvant constituer un enjeu écologique et/ou ayant des implications réglementaires pour le projet d'aménagement.

Il est à noter que ce document constitue un outil d'aide à la décision à destination de la maîtrise d'ouvrage et un travail préliminaire en vue d'anticiper les contraintes environnementales. La méthode employée pour l'analyse bibliographique ainsi que les méthodes d'inventaires seront détaillées dans le cadre de la réalisation du Volet Naturel d'Etude d'Impact. Il en va de même pour l'ensemble des observations naturalistes ainsi que la localisation des habitats d'espèces et habitats naturels au sein de l'aire d'étude rapprochée.

Une synthèse et des recommandations d'aide à la décision sont proposées en fin de document.

 Cf. **Carte 1** :
localisation des aires d'étude

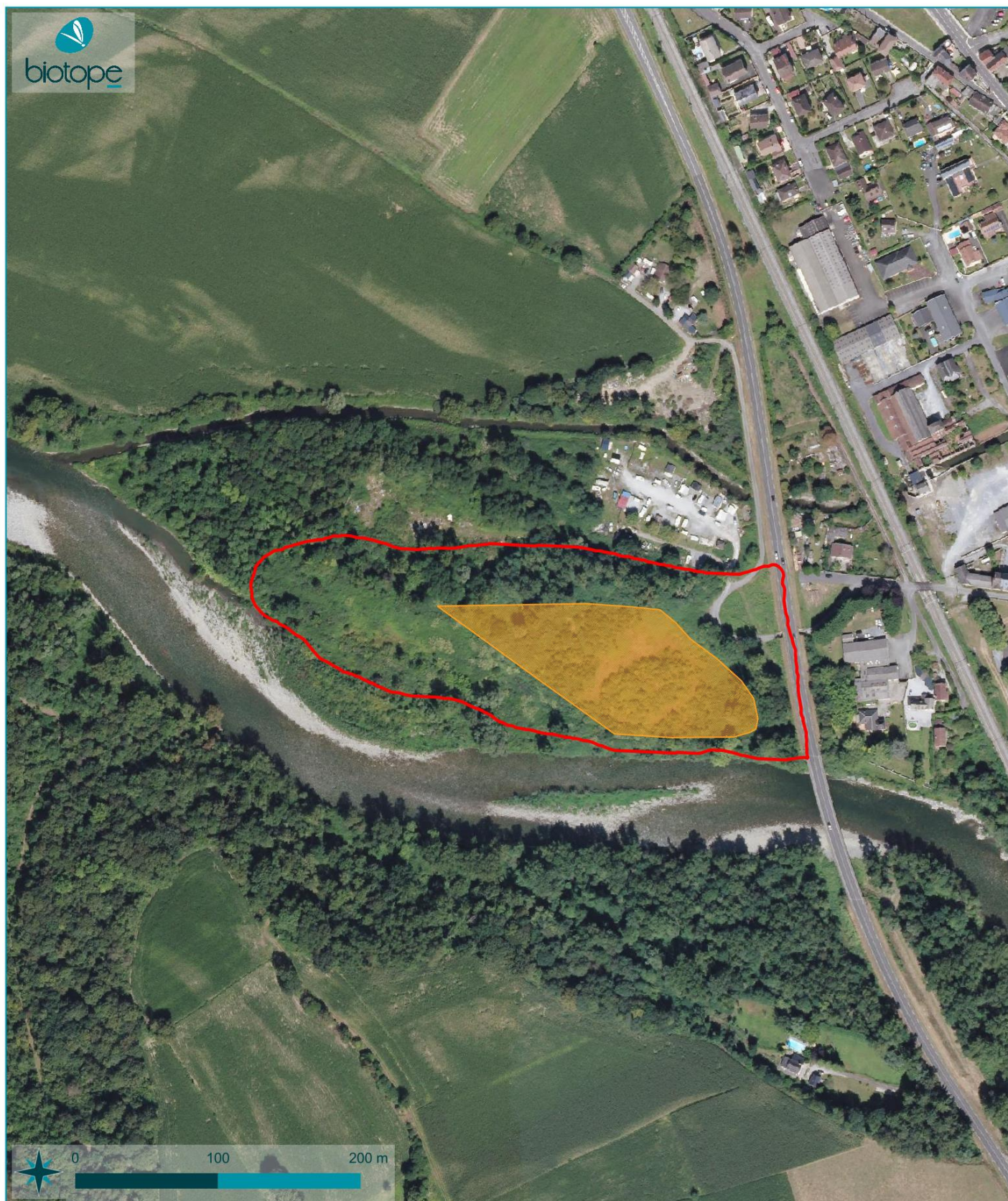


-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude élargie
-  Localisation de l'aire d'étude

Localisation de l'aire d'étude

Projet de parc photovoltaïque au droit de la décharge de Coarraze (64)





- Aire d'étude rapprochée
- Dôme de la décharge

Présentation de l'aire d'étude

Projet de parc photovoltaïque au droit de la décharge de Coarraze (64)

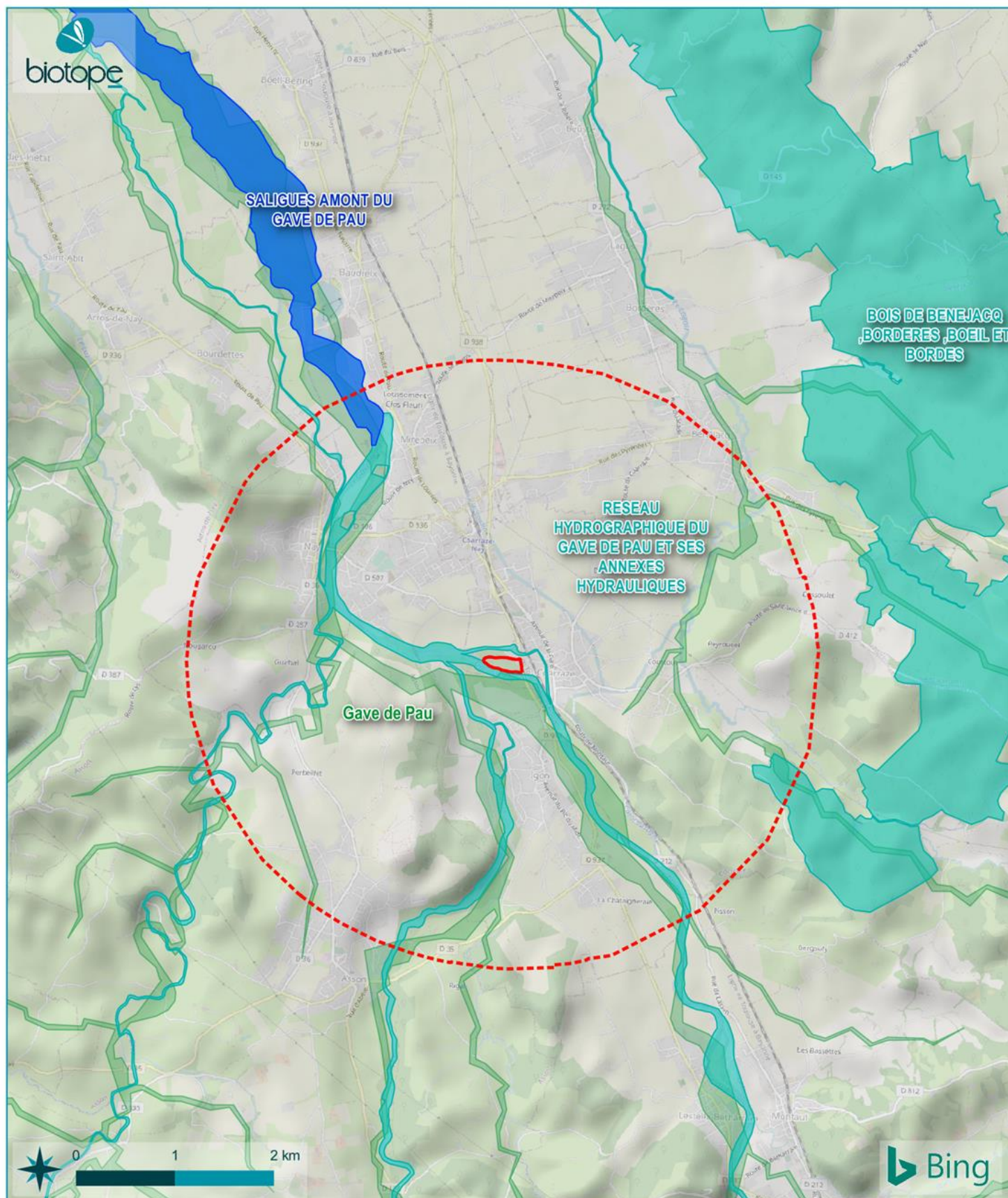
1 Zonages du patrimoine naturel

Bilan établi sur le site de projet et dans l'aire d'étude éloignée (rayon de 3 km).

Seuls sont retenus ici les zonages concernant spécifiquement les milieux naturels et la biodiversité, hors urbanisme.

 **Cf. Carte 3 : Zonages
d'inventaire
réglementaires et**

Zonages règlementaires du patrimoine naturel	
FR7200781 – ZSC Gave de Pau	Séquent
Zonages d'inventaires du patrimoine naturel	
ZNIEFF de type 2 n° 720012970 – Réseau hydrographique du Gave de Pau et ses annexes hydrauliques	Séquent
ZNIEFF de type 2 n° 720009379 – Bois de Bénéjacq, Bordères, Boeil et Bordes	2,5 km à l'est
ZNIEFF de type 1 n° 720010807 – Saligues amont du Gave de Pau	2,5 km au nord
Autres zonages du patrimoine naturel	
Aucun autre zonage n'a été identifié	



Zonages d'inventaire et réglementaires

Projet de parc photovoltaïque au droit de la décharge de Coarrazze (64)

Aires d'étude

- Aire d'étude
- Aire d'étude élargie

Zonages d'inventaires

- Zone Naturelle d'Interêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 1
- Zone Naturelle d'Interêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 2

Zonages réglementaires

- Zones Spéciales de Conservation (Dir. Hab.)

2 Continuités écologiques

Bilan établi sur le site de projet et dans l'aire d'étude éloignée (rayon de 5 km).

Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (**SRADDET**) de Nouvelle Aquitaine a été approuvé en décembre 2019 et remplace donc le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). Cependant les données ne sont pas encore accessibles et le SRADDET est un schéma régional de planification qui fusionne plusieurs documents sectoriels ou schémas existants. Par conséquent, le SRCE de Nouvelle Aquitaine a été utilisé par défaut afin d'étudier les continuités écologiques. Toutefois, il est à noter que le SRCE et le SRADDET sont similaires à l'échelle de l'aire d'étude élargie.



**Cf. Carte 4 : Carte 4 :
Schéma Régional de
Cohérence Ecologique
(SRCE).**

Le site et ses abords sont-ils concernés par des réservoirs de biodiversité à prendre en compte ?			OUI / NON
Réservoir de biodiversité	Source	Sous-trame	Niveau d'intérêt
MH Gave de Pau et saligues, Barrage d'Artix et Vallon du Clamonde (ID : FR72RS57)	SRCE	Milieux humides	National Régional Local

Le site et ses abords sont-ils concernés par des corridors écologiques à prendre en compte ?			OUI / NON
Corridor écologique	Source	Sous-trame	Niveau d'intérêt
Gave de Pau Cours d'eau liste 2 n° FR72HL1923	SRCE	Humide	National Régional Local

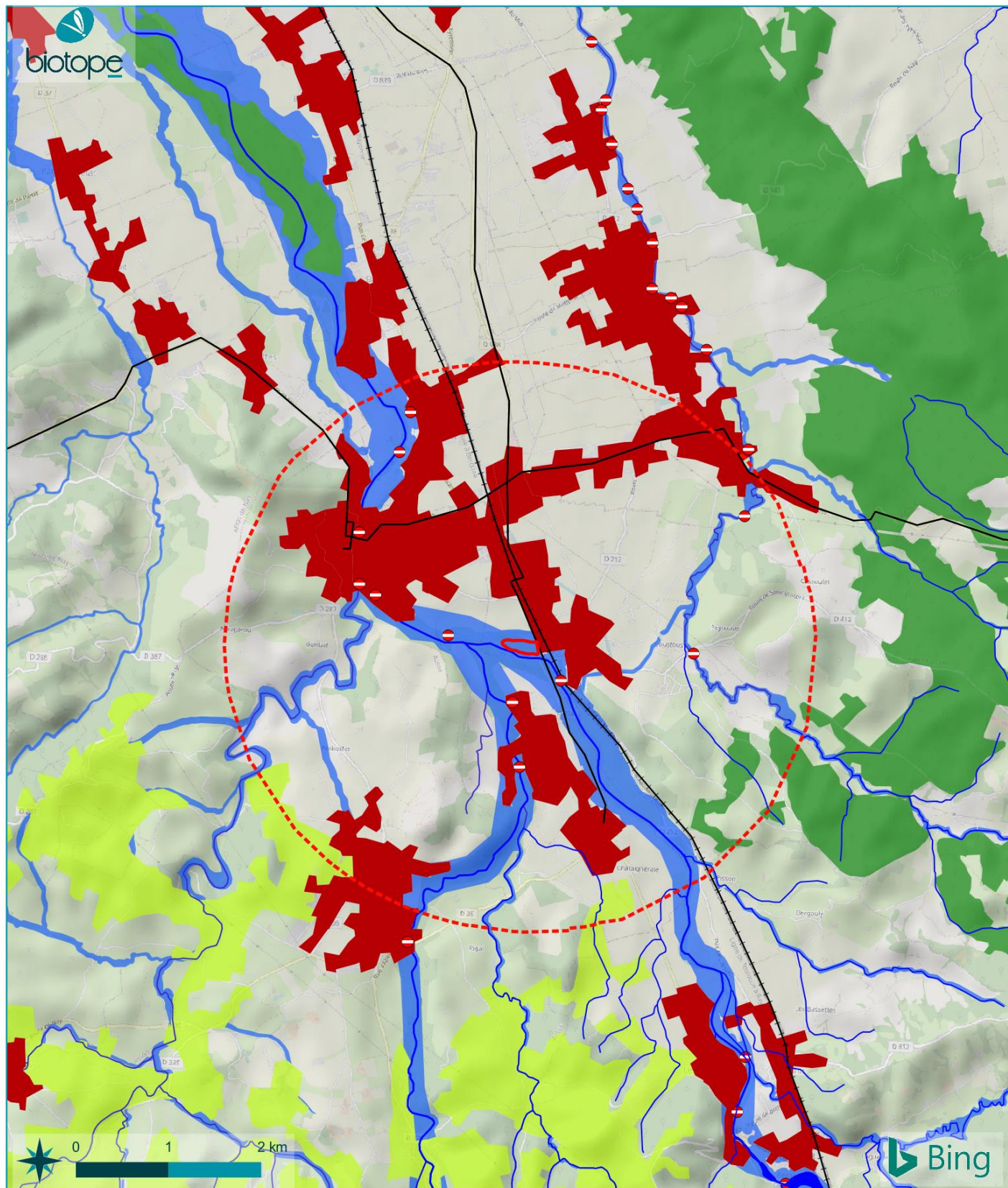


Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Projet de parc photovoltaïque au droit de la décharge de Coarrazze (64)

- Aire d'étude
- Aire d'étude élargie

SRCE :

Réservoirs de biodiversité

- Boisé
- Humide
- Ouvert

Cours d'eau

- Réseau principal
- Réseau secondaire
- Cours d'eau
- Cours d'eau

Éléments fragmentants

- Obstacles ponctuels (ROE)
- Routes départementales
- Voies ferrées
- Tissu urbain

3 Synthèse des enjeux écologiques :

Les tableaux des parties ci-après présente un état des lieux des enjeux écologiques du site. Il se base notamment sur les données issues des études faune-flore réalisées, en 2017-2018 préalablement à la réhabilitation de l'ancienne décharge et sur les compléments issus des expertises réalisées en 2021.

/Nota : Les expertises réalisées en 2017 couvraient, au regard de l'ampleur des travaux, une aire d'étude bien plus large que celle retenue dans le cadre de la présente étude. Certaines espèces, relevées dans ce cadre, ne seront donc pas en interaction directe avec le projet de parc photovoltaïque.

Le niveau de « sensibilité écologique » sur l'aire d'étude est jugé globalement Faible à localement Moyen.

3.1 Zonages du patrimoine naturel, Habitats et zones humides

Thème		Constat 2017 / 2021	Niveau d'enjeu	Conseil / mesure
Zonages du patrimoine naturel		Réglementaire : 1 ZSC (site Natura 2000 « Gave de Pau ») intersecte l'aire d'étude rapprochée. Les espèces à l'origine de la désignation du site n'utilisent cependant que peu, voire pas l'aire d'étude. Pour les habitats, seules certaines parties boisées de l'aire d'étude et les berges du Gave peuvent être d'intérêt communautaire. Inventaire : deux ZNIEFF de type 2 et une de type 1 sont à moins de 3km de l'aire d'étude dont une ZNIEFF de type 2 directement concernée par l'aire d'étude	Faible	Il conviendra de prendre en compte ces différents zonages les enjeux écologiques locaux liés à ces sites. Il sera également nécessaire d'évaluer les incidences sur la ZSC située à proximité de l'aire d'étude (<i>i. e.</i> sur les espèces/habitats à l'origine de la désignation de ce site). En première approche, celles-ci peuvent être considérées comme faible dès lors que le projet (y compris phase travaux) n'interagit pas avec le lit mineur du cours d'eau.
Fonctionnalité écologique (SRCE / SRADDET)		L'aire d'étude est en interaction avec un réservoir de biodiversité constitué par le gave et ses berges. Cependant, si l'alignement d'arbres au nord et le bord de berge restent non impactés par le parc photovoltaïque le transit des espèces sera conservé de part et d'autre de l'aire d'étude.	Faible	Il conviendra ménager les espaces fonctionnels et maintenir la continuité écologique en bord de gave les différentes entités afin de s'assurer que le projet n'est pas de nature à modifier la fonctionnalité écologique du territoire pour la faune. (Alignement d'arbres au nord et bord de berge au sud notamment)
Habitats et zones humides	Habitats naturels patrimoniaux :	Concernant l'aire d'étude rapprochée de 2017 : 1 Habitat naturel d'intérêt communautaire forestier à enjeu écologique fort : Peupleraie noires ou hybridogènes (91E0*) situé en dehors de cette aire d'étude rapprochée. 6 Habitats naturels présentent un enjeu écologique moyen dont 4 habitats d'intérêt communautaire aquatiques assez répandu à l'échelle du Gave de Pau. 2 habitats forestiers dont la Saulaie alluviale à Saule blanc (91E0) qui est d'intérêt communautaire. - Les autres habitats naturels présentent un enjeu écologique faible à négligeable. - La réhabilitation de la décharge a entraîné la perturbation/modification de certains habitats (déboisement notamment). Les zones remaniées ont par ailleurs fait l'objet de réensemencement. 2 patches relictuels de Peupleraies hybridogènes du lit majeur, relevant de l'habitat d'intérêt communautaire prioritaire (91E0*-3) sont localisée au Nord-Ouest du dôme. Ils couvrent 0,13 ha. De par leur très faible superficie, leur cortège floristique appauvri et leur fonction hydrologique dégradée, ils présentent un enjeu faible.	Faible	Préservation par évitement des habitats à enjeu et des habitats d'intérêt communautaire.
	Zones humides :	1,05 ha de zones humides ont été relevés sur l'aire d'étude rapprochée (périmètre élargi pris en compte dans le cadre de l'étude de 2017) au titre de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009. 0,14 ha de zones humides ont été identifiées par le critère Habitat. Elles relèvent de 2 habitats caractéristiques de zones humides : les Peupleraies hybridogènes du lit majeur (CB 44.1, EUNIS G1.11) de surface 0,13 ha, et les prairies hygrophiles à jonc glauque (CB 37.242, E3.42) de surface 0,01 ha. 5 sondages pédologiques ont été réalisés sur la friche plane qui prolonge le dôme vers l'ouest. Aucun ne caractérise un sol de zones humides.	Faible	Préservation des Zones humides (évitement) En cas de destruction, il sera nécessaire de compenser l'impact sur la base de l'équivalence fonctionnelle (la perte de fonctionnalité de la zone humide détruite doit être égale au gain de fonctionnalité de la zone humide restaurée). En cas d'impossibilité d'une contribution équivalente en termes de fonctionnalité, la compensation sera effectuée sur la base d'un ratio surfacique de 150 % des surfaces perdues de zones humides détruites.

Figure 1 : habitats à enjeux (hic et zones humides), sauf mention contraire © Biotope.



Peupleraie hybridogène de lit majeur enrichi de Saule blanc (EUR 91E0*)



Peupleraie hybridogène de lit majeur (EUR 91E0*) au nord du dôme



Jonchaie de Jonc glauque (*Juncus inflexus*) et Jonc aggloméré (*Juncus conglomeratus*) , habitat de zones humides



Prairie semée du dôme à Ray-grass commun (*Lolium perenne*) et Trèfle des prés (*Trifolium pratense*), ponctuée de Sorgo d'Alep, espèce invasive

Synthèse des Enjeux Habitats / Zones humides

Projet de parc photovoltaïque au droit de la
décharge de Coarraze (64)



3.2 Flore

Thème		Constat 2017 / 2021	Niveau d'enjeu	Conseil / mesure
Flore	Flore exotique envahissante :	De nombreuses espèces exotiques envahissantes sur la zone d'étude rapprochée qui ont été favorisées par l'ouverture et le remaniement du milieu.	Nul	Limiter et si possible éviter toute dissémination de la flore invasive lors de la phase chantier, puis lors de la phase d'exploitation du parc photovoltaïque. Eradiquer les stations d'espèces exotiques envahissantes situées au droit, ou à proximité de l'emprise projet, lorsque cela est possible.
		9 espèces végétales exotiques envahissantes ont été recensées en 2021. - Le dôme est ponctué de Sorgo d'Alep (<i>Sorghum halepense</i>) et de quelques stations ponctuelles de Renouée du Japon (<i>Reynoutria japonica</i>) localisées essentiellement en bas de pentes. L'enrochement de protection du dôme est couvert de Renouée du Japon ou de Buddleja du père David (<i>Buddleja davidii</i>). - La friche sur terrain plat située au Nord-Ouest et au Sud-Ouest du dôme est marquée par la fréquence, voire la dominance du Buddléja du père David et du Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>). La lisière de cette friche du côté du gave est fortement colonisée par la Renouée du Japon.		
	Flore patrimoniale :	- Les enjeux floristiques sont globalement faibles à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée. Localement, sur une portion de la frênaie mésohygrophile, l'enjeu floristique est moyen compte tenu de la présence d'une population assez importante d'Anémone fausse-renoncule (Espèce déterminante de Znieff). Cette station est localisée à l'extérieur de l'aire d'étude rapprochée 2021. Sa présence au sein de l'aire d'étude 2021 est peu probable et une expertise flore sera réalisé prochaine pour confirmer ou non sa présence - Aucune espèce végétale patrimoniale n'a été observée sur l'aire d'étude en 2021.	Nul	Aucune mesure particulière.

Figure 2 : Flore exotique envahissante, sauf mention contraire © Biotope.



Recrû de Robinier faux-acacia



Prairie semée du dôme à Ray-grass commun (*Lolium perenne*) et Trèfle des prés (*Trifolium pratense*), ponctuée de Sorgo d'Alep, espèce invasive



Friche prairiale ouverte, ponctuée de Buddleja et de Robinier



Renouée du Japon ponctuant une pente du dôme



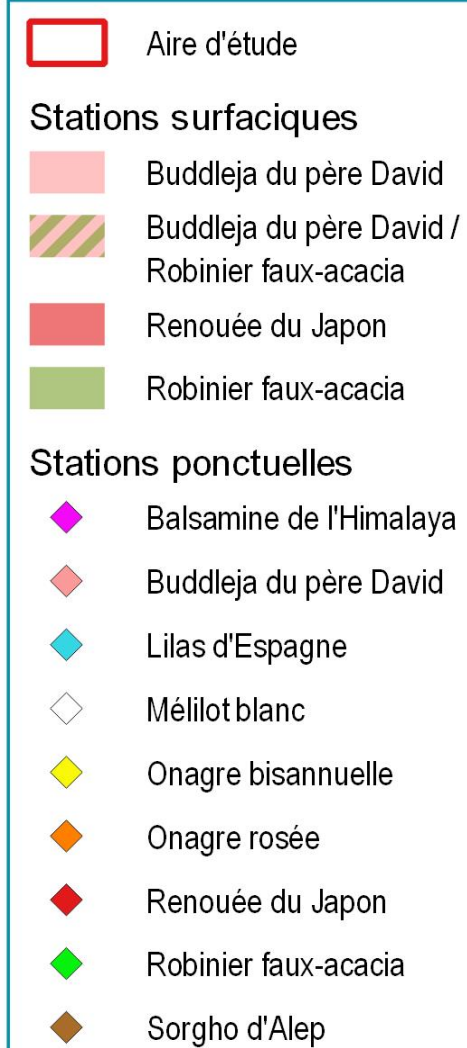
Renouée du Japon couvrant l'enrochement protégeant le dôme



Friche arbustive de Buddleja dominant

Synthèse des Enjeux Flore exotique envahissante

Projet de parc photovoltaïque au droit de la
décharge de Coarraze (64)



0 50 100 m

3.3 Faune

Thème		Constat 2017 / 2021	Niveau d'enjeu	Conseil / mesure
Faune	Insectes :	- Odonates : Richesse faible : 6 espèces recensées sur l'aire d'étude. La majorité est plutôt commune et non menacée en Nouvelle-Aquitaine. - Lépidoptères : Richesse plutôt faible, seulement 16 espèces recensées sur l'aire d'étude. Aucune espèce patrimoniale recensée. - Orthoptères : Richesse faible, 6 espèces recensées sur l'aire d'étude. Deux espèces patrimoniales recensées associées au cortège des zones humides ouvertes. - Coléoptères saproxyliques : Aucune espèce patrimoniale recensée.	Faible	Préservation des habitats d'espèces : - Boisements matures, alignements d'arbres et arbres isolés ; - Milieux aquatiques : Gave, mares, fossés, ruisseaux, - Milieux ouverts et semi ouverts, bandes enherbées. Limitation des espèces végétales exotiques
		Les inventaires de 2021 ont ciblé particulièrement la période de vol du Cuivré des marais, papillon protégé et d'intérêt communautaire, non noté en 2017 mais qui pouvait être présent ou transiter par la zone à la faveur d'habitats favorables. Cependant, seules 6 espèces de Papillons de jour et 5 espèces d'Orthoptères ont été observées en 2021, toutes largement communes et répandues. Les habitats présents semblent encore trop dégradés pour accueillir davantage d'espèces patrimoniales (l'installation d'espèces végétales exotiques envahissantes ayant par ailleurs tendance à perturber la dynamique de reconstitution de milieux d'intérêt).		
	Amphibiens :	Diversité faible : 2 espèces observées en marge de l'aire d'étude de 2017 (rive gauche du gave hors de l'aire d'étude 2021) : La Grenouille agile et le Triton palmé. L'aire d'étude rapprochée 2021 n'est que peu utilisée par les amphibiens car isolée par les cours d'eau et la route.	Moyen	Préservation des habitats d'espèces : - Milieux forestiers : bosquets, boisements humides, - Milieux aquatiques : Gave, mares, fossés ruisseaux, Eviter la création d'ornières en période de reproduction des amphibiens
		Un inventaire des amphibiens a été réalisé le 16 mars 2021. Malgré l'absence de contacts des espèces identifiées en 2017 elles restent considérées comme présentes. A cela s'ajoute la confirmation de la présence d'une petite population d'Alytes Accoucheurs au sein de l'aire d'étude et en bord de gave (adultes contacté au sein de l'aire d'étude et pontes en bord de gave).		
	Faune aquatiques (poissons / mollusques / crustacés)	Aucune espèce patrimoniale recensée dans le cadre de l'étude (enjeux connus par ailleurs via le DOCOB du site Natura 2000). 1 espèce exotique invasive aquatique identifiée sur le gave de Pau : Corbicule asiatique.	Fort	Evitement des berges et le lit du Gave de Pau. Gestion stricte des eaux de ruissellement et MES lors de la phase chantier par des techniques adaptées Mise en œuvre de mesures préventives visant à éviter tout risque de pollution
		- L'aire d'étude n'intersecte pas la zone en eau ni les berges. Cependant le Gave de Pau est un site reconnu pour sa faune aquatique. Il conviendra de veiller à l'absence d'impact sur le cours d'eau lors de la phase travaux du projet. - Une jeune Lamproie de Planer a été observée dans un bras mort à proximité immédiate de l'aire d'étude rapprochée. Le substrat sablonneux correspond bien aux exigences de l'espèce en ce qui concerne sa phase de croissance.		
	Reptiles :	- Diversité faible : 2 espèces très communes recensées sur l'aire d'étude. Les habitats les plus fonctionnels pour ces deux espèces correspondaient à la zone ouverte de la décharge. - Notons également la présence potentielle de deux espèces de couleuvres inféodées aux milieux aquatiques, dont la Couleuvre vipérine qui présente un enjeu écologiques moyen en raison de ses statuts défavorables sur les listes rouge : Quasi menacée sur la liste rouge national et Vulnérable sur la liste rouge d'(ex-)aquitaine.	Moyen	Préservation des habitats d'espèces : - Milieux forestiers : bosquets, boisements, - Milieux semi-ouverts : bosquets, haies, alignements d'arbres, lisières et autres écotones ; - Milieux aquatiques : Gave, mares, fossés, ruisseaux
		Malgré l'absence de contacts des espèces identifiées en 2017, elles restent considérées comme présentes dans la mesure où le gave de Pau et ses affluents constituent notamment des corridors de déplacements.		
	Oiseaux :	- Diversité moyenne : 38 espèces au sein de l'aire d'étude. - Parmi ces espèces, 25 sont potentiellement nicheuses sur l'aire d'étude rapprochée, dont une seule espèce à enjeu moyen : l'Hypolaïs polyglotte.	Négligeable à Moyen	Protection des individus en période de nidification et préservation (évitement) des habitats d'espèces : - Milieux forestiers et semi-ouverts : bosquets, boisements humides, - Milieux ouverts : prairies, bandes enherbées. Réalisation des travaux les plus perturbants en dehors de la période de nidification des oiseaux (Milan noir et Chevalier guignette en particulier)
		- Diversité faible : 28 espèces inventoriées sur et à proximité immédiate de l'aire d'étude rapprochée. Parmi ces 28 espèces : - Le Pipit farlouse hiverne en petit effectif (2 individus observés) sur le dôme enherbé du site. L'espèce représente un enjeu négligeable à faible du fait de l'utilisation du site uniquement comme site d'hivernage 20 oiseaux communs à très commun nichent sur l'aire d'étude rapprochée dont la Bouscarle de Cetti et l'hypolaïs polyglotte, tous deux représentent désormais un enjeu faible en Aquitaine - Deux espèces représentant un enjeu moyen ont été observées en période de nidification : le Chevalier guignette et le Milan noir. Au moins un couple de Milans noir niche dans les boisements, en rive droite (hors aire d'étude). La reproduction du Chevalier guignette est très rare en ex-Aquitaine, elle n'est pas avérée au niveau de l'aire d'étude mais reste peu probable. Par mesure de sécurité nous le considérerons donc le Chevalier guignette comme potentiellement nicheur à proximité immédiate de l'aire d'étude rapprochée.		

Thème		Constat 2017 / 2021	Niveau d'enjeu	Conseil / mesure
	Mammifères :	Présence de la Loutre d'Europe sur l'aire d'étude. Utilisation du tronçon comme corridor et habitat d'alimentation.	Moyen	Préservation des habitats d'espèces et prise en compte de la fonctionnalité écologique / corridors de déplacement (berges du gave et cordon arboré au Nord) : - Milieux forestiers ; - Milieux aquatiques ; - Milieux semi-ouverts : bosquets, haies, alignements d'arbres, lisières
		- La présence de la Loutre d'Europe se confirme encore cette année : des épreintes fraîches ont été observées au niveau de l'extrémité amont du bras mort. - Peu de modification sont à prévoir. A la différence de l'étude de 2017 la berge du gave ne fait quasiment pas partie de l'aire d'étude. Elle constitue cependant le corridor majeur pour les mammifères.		
	Chiroptères :	- Diversité moyenne : 13 espèces recensées. 1 espèce présente un enjeu moyen sur l'aire d'étude, qui chasse activement sur l'aire d'étude : La Noctule de Leisler. - Aucun indice de gîte potentiel recensé sur l'aire d'étude. L'aire d'étude est utilisée comme zone de transit, corridor de déplacement, habitat d'alimentation.	Moyen	Préservation des habitats d'espèces et corridors : - Boisements, grands arbres et alignements d'arbres matures ; - Zone ouverte (chasse)
		Peu de modification sont à prévoir au niveau des espèces présentes. Le dôme constituant une zone ouverte comprise entre le gave et un boisement, représente une zone de chasse utilisable par les chiroptères, et structurellement assez proche des espaces ouverts qui existaient avant les travaux.		

Figure 3 : espèces représentant à minima un enjeu moyen et Habitats favorables présents sur ou à proximité immédiate de l'aire d'étude rapprochée, sauf mention contraire © Biotope.



Alyte accoucheur (mâle porteur d'une ponte qui s'apprête à la déposer en un milieu aquatique) ; photographie prise hors site



Habitat d'origine anthropique et favorable pour l'Alyte accoucheur : enrochement émergé (au moins un Alyte accoucheur chanteur contacté ici)



Couleuvre vipérine ; photographie prise hors site



Habitat naturel de la Couleuvre vipérine présent à proximité immédiate de l'aire d'étude rapprochée



Milieu favorable au dépôt de pontes pour l'Alyte accoucheur (un têtard d'Alyte accoucheur observé ici)



Habitat naturel de l'Alyte accoucheur présent à proximité immédiate de l'aire d'étude rapprochée



Pipit farlouse ; photographie prise hors site



Dôme enherbé présent sur l'aire d'étude rapprochée, favorable pour l'hivernage du Pipit farlouse



Milan noir transportant des matériaux pour édifier son nid ;
photographie prise hors site



Boisement situé en rive droite, où niche au moins un couple de
Milan noir (hors aire d'étude mais face au projet)



Loutre d'Europe ; photographie prise hors site



Chevalier guignette ; photographie prise hors site



Milieu potentiellement favorable pour la nidification du Chevalier
guignette : bras mort situé à proximité de l'aire d'étude rapprochée



Site de marquage territorial de la Loutre d'Europe à proximité de
l'aire d'étude rapprochée



Vue des zones rudérales au niveau du dôme, favorable aux
Orthoptères thermophiles comme *Chorthippus brunneus*, espèce
de criquet commune.



La structure des zones ouvertes revégétalisées est mal définie.
Celle-ci ne semble pas représenter un habitat favorable aux
Papillons patrimoniaux. L'installation de l'Oseille (*Rumex* sp. plante
hôte du Cuivré des marais) n'est encore qu'épisodique (en bas à
droite).



Vue de la zone ouverte : les peuplements herbacés sont peu
propices aux Papillons patrimoniaux.

Synthèse des Enjeux Faune

Projet de parc photovoltaïque au droit de la
décharge de Coarraze (64)

-  Aire d'étude
-  Dôme de la décharge

Observations d'individus

-  Alyte accoucheur
-  Chevalier guignette
-  Milan noir
-  Pipit farlouse
-  Loutre d'Europe
-  Lamproie de rivière,
Lamproie fluviatile

Habitats d'espèces à enjeux

-  Habitat d'hivernage et d'estivage
de l'Alyte accoucheur (enrochement)
-  Zone de reproduction de
l'Alyte accoucheur
-  Zone de nidification d'un couple
de Milan noir
-  zone d'hivernage du Pipit farlouse



4 Bilan d'aide à la décision :

Au regard du niveau de risque identifié faut-il remettre en cause la configuration du projet ou le choix du site pour l'implantation du projet ?	OUI / NON	☐ Si aucune configuration alternative ou aucun site alternatif ne peut être défini, des mesures de compensation seront à prévoir ☐ Les enjeux écologiques sont tellement importants sur le site qu'il sera extrêmement problématique de les compenser
Au regard du niveau de risque identifié faut-il réaliser des études complémentaires ?	OUI / NON	☐ Diagnostic complet faune, flore sur un cycle annuel ☐ Diagnostic écologique ciblé sur un ou plusieurs groupes biologiques ☐ Diagnostic approfondi des continuités écologiques
Les études complémentaires doivent-elles cibler des groupes biologiques en particulier ?	OUI / NON	☐ Habitats naturels ☐ Flore vasculaire avec trois passages ☐ Insectes ☐ Amphibiens ☐ Reptiles ☐ Oiseaux ☐ Mammifères terrestres ☐ Chauves-souris
Des éléments biologiques particuliers sont-ils à prendre en compte dans le cadre de l'insertion du projet dans l'environnement ?	OUI / NON	☒ Milieux forestiers et semi-ouverts : ☒ Milieux humides : zones humides, points d'eau (mares, dépressions en eau), cours d'eau, etc ☒ Milieux ouverts
Le diagnostic a-t-il révélé des opportunités liées à la biodiversité compte tenu de la nature du projet ?	OUI / NON	☒ Adapter les travaux à la présence des espèces exotiques envahissantes

Glossaire

- **Continuité écologique** : Ensemble formé par des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques. Voir ci-après la définition des termes « Réservoir de biodiversité » et « Corridor écologique ».
- **Corridor écologique** : Espaces assurant des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Voir la définition du terme « Réservoir de biodiversité » ci-après pour plus de détails.
- **Enjeu écologique** : Valeur attribuée à une espèce, un groupe biologique ou un cortège d'espèces, un habitat d'espèce, une végétation, un habitat naturel ou encore un cumul de ces différents éléments. Il s'agit d'une donnée objective, évaluée sans préjuger des effets d'un projet, définie d'après plusieurs critères tels que les statuts de rareté/menace de l'élément écologique considéré à différentes échelles géographiques. Pour une espèce, sont également pris en compte d'autres critères : l'utilisation du site d'étude, la représentativité de la population utilisant le site d'étude à différentes échelles géographiques, la viabilité de cette population, la permanence de l'utilisation du site d'étude par l'espèce ou la population de l'espèce, le degré d'artificialisation du site d'étude... Pour une végétation ou un habitat, l'état de conservation est également un critère important à prendre en compte. L'enjeu écologique est indépendant du niveau de protection de l'élément écologique considéré et possède une connotation positive en termes de biodiversité.
- **Implication réglementaire** : Habitat ou espèce protégé que le maître d'ouvrage doit éviter de détruire afin de respecter la réglementation internationale, nationale ou locale. Voir le terme « Protégé » ci-après pour plus de détails.
- **Patrimonial** : Ce terme renvoie à des espèces, végétations ou habitats qui nécessitent une attention particulière, du fait de leur statut de rareté et/ou de leur niveau de menace à une échelle locale, départementale, régionale, nationale ou supérieure. Ce qualificatif est indépendant du statut de protection de l'élément écologique considéré.
- **Protégé** : Habitat qu'il est interdit de détruire ou espèce qu'il est interdit de chasser, pêcher, cueillir, détruire, et parfois transporter, vendre, acheter, à tous les stades de développement (œufs, jeunes, adultes) et produits dérivés (peaux, plumes, écailles...), selon une réglementation internationale, nationale ou locale. Pour certaines espèces, sont par ailleurs interdites, la destruction, l'altération ou la dégradation de tout ou partie de leur habitat de vie.
- **Réservoir de biodiversité** : Espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante. Ce sont des espaces pouvant abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent, ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.
- **Risque biodiversité** : Risque lié à la biodiversité quant à la faisabilité d'un projet d'aménagement sur le site d'étude. Ce risque prend en compte le niveau d'impact potentiel du projet sur la biodiversité et l'ampleur des mesures d'évitement, de réduction d'impact et/ou de compensation qu'exigeront les services instructeurs.
- **Zonage d'inventaire du patrimoine naturel** : Surface reconnue pour son intérêt écologique, qui n'est pas protégée mais qu'il doit être prise en compte dans les projets d'aménagement du territoire afin d'y préserver la biodiversité.
- **Zonage réglementaire du patrimoine naturel** : Surface bénéficiant de dispositifs réglementaires destinés à assurer la pérennité des espèces et des habitats. En France, ces zonages sont notamment les suivants : Parcs Nationaux (PN) ; Réserves Naturelles Nationales (RNN) ; Réserves Naturelles Régionales (RNR) ; Arrêté Préfectoral de Protection de BIOTOPE (APPB ou APB) ; Sites Natura 2000 [propositions de Sites d'Importance Communautaire (pSIC), Sites d'Importance Communautaire (SIC), Zones Spéciales de Conservation (ZSC), Zones de Protection Spéciale (ZPS)] ; sites classés et sites inscrits quand ils concernent des éléments du patrimoine naturel.

 Il existe trois catégories de zonages d'inventaire du patrimoine nature : les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de types I et II et les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

